

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 1^{er} février 2016, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby Madame Julie Grenier

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Monsieur le conseiller Normand Vigneau est absent.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h38.

16 02 011

2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} février 2016

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 1^{er} février 2016, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
 Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2016**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Accro à la vie – Maison des jeunes de Coaticook
 - 6.1.2. Sécurijour Coaticook
 - 6.1.3. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.
 - 6.1.4. École St-Luc de Barnston
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. TECQ – Programmation des travaux 2016
 - 7.1.2. Entente incendie Stanstead – Résolution
 - 7.1.3. Recommandation du Comité consultatif en urbanisme
 - 7.1.4. Nomination au Comité consultatif en urbanisme
 - 7.1.5. Place aux jeunes – Coaticook
 - 7.1.6. Dépôt du Plan d'action de la politique familiale et aînés 2016-2018
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Avis de motion, Projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire
 - 7.2.2. Adoption d'un projet de règlement, Projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire

- 8.- Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
- 9.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10.- Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11.- Rapport de la directrice générale**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel
 - 11.2. Conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal
- 12.- Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 13 Divers**
 - 13.1. Étude de caractérisation architecturale et paysagère
 - 13.2. Les circuits «Découverte» de la Région de Coaticook
 - 13.3. L'Éveil – Formation gratuite « Agir en sentinelle pour la prévention du suicide »
- 14. Deuxième période de questions**
- 15.- Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

16 02 012

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2016

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

5. Suivi de la dernière séance du conseil municipal

Rien à signaler

16 02 013

6.1.1. Accro à la vie – Maison des jeunes de Coaticook

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à titre d'aide financière à l'organisme dans le cadre du spectacle Accro à la vie.

Adoptée à l'unanimité

16 02 014

6.1.2. Sécurijour Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

16 02 015

6.1.3. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 200\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

6.1.4. École St-Luc de Barnston

La demande de l'école St-Luc est déposée aux membres du conseil.

16 02 016

7.1.1. TECQ – Programmation des travaux 2016

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES MOTIFS

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la

programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

16 02 017

7.1.2. Entente incendie Stanstead - Résolution

ATTENDU que par sa résolution NO. 2016-01-7652, la Ville de Stanstead fixe la quote-part 2016 de la Municipalité de Barnston-Ouest relative au service de protection contre l'incendie à 13 598\$, payable en quatre (4) versements égaux.

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme totale de 13 598\$, à titre de quote-part 2016, et ceci en quatre (4) versements égaux de 3 399.50\$, dont les dates d'échéance sont le 1^{er} mars, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

16 02 018

7.1.3. Recommandation du Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif en urbanisme telles qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 12 janvier 2016 ;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande favorablement les projets ci-dessous :

- Demande de dérogation mineure au 1597, chemin Provencher;
- Demande de dérogation mineure sur le chemin Audet;
- Demande de rénovation dans le site du patrimoine de Way's Mills pour le 680, chemin Madore;
- Demande d'aliénation et de lotissement à la CPTAQ pour le 472, chemin Stage;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU quant aux demandes présentées.

Adoptée à l'unanimité

16 02 019

7.1.4. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que le conseil municipal nomme Madame Christiane Laberge, résidente de Barnston-Ouest, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adoptée à l'unanimité

7.1.5. Place aux jeunes – Coaticook

Le document est déposé aux membres du conseil municipal.

7.1.6. Dépôt du Plan d'action de la politique familiale et aînés 2016-2018

La conseillère responsable des questions familles présente brièvement le nouveau Plan d'action de la politique familiale et aînés 2016-2018. Le document est déposé aux membres du conseil.

16 02 020

7.2.1. Avis de motion, Projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci pour l'ensemble de son territoire

Avis de motion est donné, par la conseillère Ginette Breault, que lors d'une prochaine séance soit adopté un projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci pour l'ensemble de son territoire.

16 02 021

7.2.2. Adoption d'un projet de règlement, Projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire

Considérant que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225-2012;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

Le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 253-2016 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire.* »

Article 3

Le règlement de zonage sera modifié par l'ajout, à l'article 2.5 *Terminologie*, de la définition de *Pension pour animaux domestiques* entre les définitions de *Parc*

et de *Pente* comme suit :

« **Pension pour animaux domestiques** : Lieu où on loge, temporairement, deux animaux domestiques divers et plus, n'appartenant pas au propriétaire de l'établissement, pour les garder en pension et ce moyennant rémunération ou non. Ne comprend pas une animalerie ou une clinique vétérinaire. »

Article 4

Le règlement de zonage sera modifié par l'ajout, à la fin de l'article 33.1.1 *Établissements de services personnels*, de l'alinéa suivant :

« Nonobstant ce qui précède, bien qu'elles soient considérées comme un service personnel, les pensions pour animaux domestiques ne peuvent être en usage secondaire à l'habitation. »

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par Monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2016.

10.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2016.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale pour le mois de janvier 2016.

16 02 022

11.2. Conditions de travail de la secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspecteur municipal

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le contenu de la résolution 15-12-189;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

De remplacer le contenu de la résolution 15-12-189 et ainsi elle se lira dorénavant comme suit :

«**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 2%, pour l'année 2016, de l'inspecteur municipal, le tout à compter du 1^{er} janvier 2016.

Que les membres du conseil approuvent l'augmentation de salaire de 50¢ de l'heure, pour l'année 2016, de la secrétaire-trésorière adjointe, le tout à compter du 1^{er} janvier 2016.

Que les membres du conseil approuvent la proposition que soit offert à la secrétaire-trésorière adjointe un montant de deux (2\$) dollars de l'heure de plus que son salaire régulier lorsqu'elle aura à remplacer la directrice générale et secrétaire-trésorière lors des vacances annuelles de celle-ci ainsi que lors de congé de maladie de plus de deux (2) journées continues.

Que les membres du conseil approuvent la proposition que soit offert à la secrétaire-trésorière adjointe quatre (4) semaines de vacances annuelles.

Que les membres du conseil approuvent la proposition qu'il n'y ait pas perte de salaire pour la secrétaire-trésorière adjointe et l'inspecteur municipal entre le 24 décembre et le 2 janvier inclusivement, où le bureau municipal est fermé, et ce à compter de décembre 2015.

Que les membres du conseil approuvent la proposition que soit offert à la secrétaire-trésorière adjointe et l'inspecteur municipal des congés pour événements familiaux suivants sauf s'ils surviennent pendant les vacances des employés ci-haut nommés :

Décès

- Le décès de son conjoint ou de ses enfants : cinq (5) premiers jours ouvrables consécutifs à compter du décès;
- Le décès de ses père, mère, frère, sœur : trois (3) jours ouvrables consécutifs à compter du décès;
- Le décès de son beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-sœur : deux (2) jours ouvrables consécutifs à compter du décès. »

Adoptée à l'unanimité

16 02 023

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 janvier 2016 – 16-01-008	61 871.81\$
B) Dépenses incompressibles – janvier 2016	12 108.15\$
C) Salaires janvier 2016	7 445.73\$
D) Comptes à payer au 1 ^{er} février 2016	85 705.02\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 105 258.90\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

13.1. Étude de caractérisation architecturale et paysagère

La directrice générale informe les membres du conseil qu'à la fin du mois de février, la Firme Patri-Arch va déposer la version préliminaire de l'étude de caractérisation architecturale et paysagère de Way's Mills. Un travail de révision sera fait en collaboration avec Sylvie Masse et Philippe Brault de la MRC de Coaticook.

13.2. Les circuits «Découverte» de la Région de Coaticook

Le document est déposé aux membres du conseil.

13.3. L'Éveil – Formation gratuite « Agir en sentinelle pour la prévention du suicide »

L'information est déposée aux membres du conseil municipal.

14. Deuxième période de questions

Aucune question

16 02 024

15. Levée de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h26.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.